

SIGNATURE DE L'AVENANT 183 RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS-TECHNICIENS ET PROFESSEURS

Date de création : 13/11/2020
Date de première publication : 13/11/2020
Date de version publiée : 13/11/2020
Date de début de publication : 13/11/2020
Date de fin de publication : 12/11/2021
Ccn : ÉCLAT

Les partenaires sociaux ont signé le 1er octobre 2020 dans la branche Eclat (ex Animation) l'avenant 183 relatif au temps de travail des animateurs-techniciens et professeurs. Cet avenant apporte des précisions sur la définition du temps de travail et notamment la différence entre les heures de face à face et les heures de préparation.

Pour les adhérents, retrouvez l'intégralité de l'avenant 183 dans votre espace adhérent en [cliquant ICI](#).